

Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 30 mai 2024 à Doische

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

1. <u>Dossier disciplinaire - Audition et décision</u>

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de ne pas prononcer de sanction disciplinaire à l'encontre de Monsieur X.

2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone approuve le procès-verbal de la séance du 17/05/2024.

3. <u>Suspension dans l'intérêt du service - Audition et décision</u>

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide De confirmer la suspension dans l'intérêt du service prise à titre de mesure d'ordre à l'encontre du sapeur professionnel X, et de la prolonger jusqu'à l'audition de l'agent après son incapacité de travail (normalement début juillet).

4. MP Entretien et réparation des véhicules lourds - Approbation conditions et mode de passation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver le cahier des charges N° 2024-014 et le montant estimé du marché "Entretien et réparation des véhicules lourds", qui s'élève à € 132.231,40 hors TVA ou € 160.000,00, 21 % TVA comprise, moyennant les petites corrections proposées par le service administratif et la division en 3 lots (un par district), avec une seule reconduction possible ; De passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2024, article 351/127-06 et à inscrire au budget des exercices suivants.

5. MP Achat 35 sous-couche thermique pour équipement eau-vive - Approbation conditions et mode de passation
A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver le cahier des charges N° 2024-027 du marché "Achat 35 sous-couche thermique - Eau-vive " et le montant estimé qui s'élève à € 4.958,68 hors TVA ou € 6.000,00, 21 % TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/744-51.

6. MP Achat 200 paires de bottines de casernement - Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande de ce marché "Achat 200 paires de bottines de casernement " à la société BOCHE, ZA Champ Thibaud à FR-79300 Saint Sauveur, pour le montant d'offre contrôlé de € 30.648,00 hors TVA ou € 36.777,60, 20 % TVA comprise, via la centrale d'achat UGAP; D'approuver le paiement anticipé sur le compte bancaire de l'UGAP, conformément à la convention signée, par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2024, article 351/124-05.

7. Litige pompiers volontaires - Pourvoi en cassation - Entrevue avec l'avocate

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de prendre connaissance des suites de la procédure et des conseils de Maître Oosterbosch ; D'informer le Conseil des possibilités en attente de la décision.

La Secrétaire de zone, Sandrine DUMONT Le Président Pascal JACQUIEZ